#### conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : PolySealer farblos

Date d'exécution: 18.10.2017 Version (Révision): 2.0.0

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

PolySealer farblos (11200-00000)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Peinture / Application voir fiche technique / Pour les utilisateurs public et les utilisateurs professionnels

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur:

Bosshard + Co. AG
Lack- und Farbenfabrik

Rue/Boîte Postale:

Ifangstrasse 97

Sigle du pays/Code postal/Localité: 8153 Rümlang
Téléphone: ++41 44 817 73 73
Telefax: ++41 44 817 73 00

Contact: bosshard@bosshard-farben.ch

# 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse ++41 44 251 51 51 Kurzwahl 145

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

Resp. Sens. 1; H334 - Sensibilisation respiratoire : Catégorie 1; Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1; H317 - Sensibilisation cutanée: Catégorie 1; Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.

STOT RE 2 ; H373 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Catégorie 2 ; Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Acute Tox. 4 ; H332 - Toxicité aiguë (par inhalation) : Catégorie 4 ; Nocif par inhalation.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

# 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes des risques







Flamme (GHS02) · Danger pour la santé (GHS08) · Point d'exclamation (GHS07)

#### **Mention d'avertissement**

Danger

#### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

XYLÈNE; N°CAS: 1330-20-7

PROPYLENE DIISOCYANATE POLYMERE ; N°CAS : 9040-80-6 DIISOCYANATE DE M-TOLYLIDÉNE ; N°CAS : 26471-62-5

Mentions de danger

Page: 1 / 11

(FR/CH)

#### conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

PolySealer farblos Nom commercial du produit :

Date d'exécution : 18.10.2017 Version (Révision): 2.0.0

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations locales, régionales,

nationales et/ou internationales en vigueur.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

**EUH204** Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3 Autres dangers

Aucune

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

#### **Composants dangereux**

XYLÈNE; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32-xxx; N°CE: 215-535-7; N°CAS: 1330-20-7

≥ 35 - < 40 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 2; H373 Acute Tox. 4; H312

Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475791-29-XXXX; N°CE: 203-603-

9; N°CAS: 108-65-6

Poids: ≥ 25 - < 30 % Classification 1272/2008 [CLP]: Flam. Liq. 3; H226

Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau

communautaire (UE). PROPYLENE DIISOCYANATE POLYMERE; N°CAS: 9040-80-6

≥ 25 - < 30 % Poids:

Classification 1272/2008 [CLP]: Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319

ÉTHYLBENZÈNE; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489370-35-xxx; N°CE: 202-849-4; N°CAS: 100-41-4

≥ 5 - < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 2; H373 Acute Tox. 4; H332 DIISOCYANATE DE M-TOLYLIDÉNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119454791-34-XXXX ; N°CE : 247-722-4; N°CAS

: 26471-62-5

Poids: ≥ 0.1 - < 0.5 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Acute Tox. 2; H330 Resp. Sens. 1; H334 Carc. 2; H351 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412

#### **Indications diverses**

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Page: 2 / 11

#### conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : PolySealer farblos

Date d'exécution :18.10.2017Version (Révision) :2.0.0

# 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

#### Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Consulter impérativement un médecin.

#### En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Poudre d'extinction mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Eau en aérosol

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### 5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit. Ne pas inhalter les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

Page: 3 / 11

#### conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : PolySealer farblos

 Date d'exécution :
 18.10.2017
 Version (Révision) :
 2.0.0

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les réglementations de la protection du travail. L´air doit être aspiré lors des travaux de pulvérisation. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Ne pas inhalter les vapeurs. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

#### Mesures de protection

#### Mesures de lutte contre l'incendie:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

L'équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée. Les sols devrait être en matériau non conducteur. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de acide fort, base forte, agent oxydant

Classe de stockage (D): 3

Classe de stockage (TRGS 510) ( D ): 3

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informationes supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Observer le mode d'emploi. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

L'utilisation de ce produit (cette substance / cette préparation) à titre professionnel par des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

# Valeurs limites au poste de travail

```
XYLÈNE; N°CAS: 1330-20-7
 Type de valeur limite (pays d'origine) _{\mbox{MAK}} ( CH )
    Valeur seuil:
                                          100 ppm / 435 mg/m<sup>3</sup>
                                         H OI # B
    Remarque:
    Version:
                                         01.01.2013
 Type de valeur limite (pays d'origine) _{\mbox{STEL}} ( CH )
    Valeur seuil:
                                         200 ppm / 870 mg/m<sup>3</sup>
                                         H OL# B
    Remarque:
                                          01.01.2013
 Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 ( D )
                                          100 ppm / 440 mg/m<sup>3</sup>
    Valeur seuil:
    Limitation de crête :
                                          2(II)
```

Page: 4 / 11

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : PolySealer farblos

**Date d'exécution :** 18.10.2017 **Version (Révision) :** 2.0.0

```
Remarque:
    Version:
                                       04.11.2017
 Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( EC )
    Valeur seuil:
                                       100 ppm / 442 mg/m<sup>3</sup>
    Remarque:
                                       08.06.2000
   Version:
 Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( EC )
    Valeur seuil:
                                       50 ppm / 221 mg/m<sup>3</sup>
   Remarque:
                                       Н
   Version:
                                       08.06.2000
ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE; N°CAS: 108-65-6
 Type de valeur limite (pays d'origine) MAK ( CH )
   Valeur seuil:
                                       50 ppm / 275 mg/m<sup>3</sup>
   Remarque:
                                       SSC
                                       01.01.2013
    Version:
 Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( CH )
   Valeur seuil:
                                       50 ppm / 275 mg/m<sup>3</sup>
                                        # SSC
    Remarque:
   Version:
                                       01.01.2013
 Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 ( D )
    Valeur seuil:
                                        50 ppm / 270 mg/m<sup>3</sup>
   Limitation de crête :
                                        1(I)
    Remarque:
   Version:
                                       04.11.2017
 Type de valeur limite (pays d'origine) _{\mbox{STEL}} ( EC )
    Valeur seuil:
                                        100 ppm / 550 mg/m<sup>3</sup>
    Remarque:
                                       Н
                                       08.06.2000
    Version:
 Type de valeur limite (pays d'origine) _{\mbox{TWA}} ( EC )
   Valeur seuil:
                                       50 ppm / 275 mg/m<sup>3</sup>
   Remarque:
   Version:
                                       08.06.2000
ÉTHYLBENZÈNE; N°CAS: 100-41-4
 Type de valeur limite (pays d'origine) MAK ( CH )
   Valeur seuil:
                                       50 ppm / 220 mg/m<sup>3</sup>
    Remarque:
                                       H OL B
   Version:
                                       01.01.2013
 Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( CH )
    Valeur seuil:
                                        50 ppm / 220 mg/m<sup>3</sup>
    Remarque:
                                        # H OL B
                                       01.01.2013
    Version:
 Type de valeur limite (pays d'origine) _{\mbox{TRGS}} 900 ( D )
    Valeur seuil:
                                       20 ppm / 88 mg/m<sup>3</sup>
   Limitation de crête :
                                       2(II)
                                       H, Y
    Remarque:
    Version:
                                       04.11.2017
```

Page: 5 / 11

( FR / CH )

# conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

PolySealer farblos Nom commercial du produit :

Date d'exécution : 18.10.2017 Version (Révision): 2.0.0

```
Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( EC )
     Valeur seuil:
                                          200 ppm / 884 mg/m<sup>3</sup>
     Remarque:
                                          08.06.2000
     Version:
   Type de valeur limite (pays d'origine) _{\mbox{TWA}} ( EC )
     Valeur seuil:
                                          100 ppm / 442 mg/m<sup>3</sup>
     Remarque:
                                          Н
     Version:
                                          08.06.2000
 DIISOCYANATE DE M-TOLYLIDÉNE ; N°CAS : 26471-62-5
   Type de valeur limite (pays d'origine) _{\mbox{\scriptsize TRGS}} 900 ( D )
                                          0.005 ppm / 0.035 mg/m<sup>3</sup>
     Valeur seuil:
     Limitation de crête :
                                          1/=4=(I)
                                          04.11.2017
     Version:
Valeurs limites biologiques
 XYLÈNE; N°CAS: 1330-20-7
   Type de valeur limite (pays d'origine) _{\mathsf{TRGS}} 903 ( D )
     Paramètre:
                                          Xylole / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus
     Valeur seuil:
                                          1.5 ma/l
                                          31.03.2004
    Version:
   Type de valeur limite (pays d'origine) _{\mbox{TRGS}} 903 ( D )
                                          Acide hippurique méthylique toluo-uréique / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du
     Paramètre:
                                          processus
     Valeur seuil:
                                          2 g/l
     Version:
                                          31.03.2004
```

ÉTHYLBENZÈNE; N°CAS: 100-41-4

Type de valeur limite (pays d'origine)  $_{\mbox{TRGS}}$  903 ( D )

Paramètre: Benzol éthylique / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Valeur seuil: 1 mg/l 31.03.2004 Type de valeur limite (pays d'origine)  $_{\mbox{TRGS}}$  903 ( D )

Acide mandélique + acide phénylglyoxylique / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin

Paramètre: du processus Valeur seuil: 800 mg/g Kr Version: 31.03.2004

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### **Protection individuelle**

L'équipement de protection personnel doit être choisi en concordance avec les normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur par l'équipement de protection personnel. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes EN: respirateur EN 136, 140, 149; Lunettes de protection des yeux / EN 166; Vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; Gants de protection EN 374; Chaussures de sécurité EN-ISO 20345/DIN EN 13832-2/3.

# Protection yeux/visage

Utiliser lunettes de protection étanches.

#### Protection de la peau

#### **Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués, conforme à EN 374. Matériau approprié NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration (durée maximale de port) > 240 min. Epaisseur du matériau des gants Indice de protection classe 5.

#### **Protection corporelle**

Page: 6 / 11

#### conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : PolySealer farblos

**Date d'exécution :** 18.10.2017 **Version (Révision) :** 2.0.0

enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### **Protection respiratoire**

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max.du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Masques à filtre combiné A2 - P2 pour les travaux de courte durée.

#### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### **Aspect**

**État :** liquide **Couleur :** incolore

#### **Odeur**

caractéristique

# Données de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	( 1013 hPa )		139 - 146	°C
Point éclair :			25	°C
Température d'ignition :			450	°C
Limite inférieure d'explosivité :			1.1	Vol-%
Limite supérieure d'explosivité :			8	Vol-%
Pression de la vapeur :	(50°C)		40	hPa
Densité :	( 20 °C )		0.9 - 1	g/cm³
Test de séparation des solvants :	( 20 °C )	<	3	%
Temps d'écoulement :	( 20 °C )	>	15	S

#### 9.2 Autres informations

Aucune

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

#### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

#### 10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

#### 10.5 Matières incompatibles

Alcalies (bases), concentré. Réaction exothermique avec: Acide Agent oxydant.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. La respiration de solvants en qualités dépassant les limites de la valeur MAK est nuisible à la santé; elle peut irriter les muqueuses et l'appareil respiratoire, provoquer des maladies de foie ou des reins ainsi qu'une atteinte au système nerveux central. Symptômes: maux de tête, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, effet narcotique et, dans des cas exceptionnels, évanouissement. Des contacts prolongés ou répetés sont susceptibles de troubler la rélipidation naturelle de la peau et d'en causer le dessèchement. L'absorption du produit par le corps à travers la peau est possible. Les éclaboussures de solvant peuvent irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

Page: 7 / 11

DIN gobelet 4 mm

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : PolySealer farblos

Date d'exécution :18.10.2017Version (Révision) :2.0.0

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### **Effets aigus**

#### Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Rat

Dose efficace : 8700 mg/kg
Paramètre : 8700 (ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE ; N°CAS : 108-65-6 )

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat
Dose efficace : 8500 mg/kg

Paramètre : DL50 ( ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4 )

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Rat

Dose efficace : 3500 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )

Voie d'exposition : Dermique Espèce : Lapin Dose efficace : 2000 mg/kg

Paramètre : DL50 ( ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4 )

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 5000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )

Voie d'exposition : Inhalation Espèce : Rat Dose efficace : 6350 mg/l

Paramètre : CL50 ( ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE ; N°CAS : 108-65-6 )

Voie d'exposition : Inhalation Espèce : Rat Dose efficace : 35.7 mg/l

# Effet irritant et caustique

## Iritation primaire de la peau

Corrosion cutanée

Irritation des yeux

Irritation des yeux

#### **Sensibilisation**

Sensibilisation

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

# 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

# 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Page: 8 / 11

#### conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : PolySealer farblos

 Date d'exécution :
 18.10.2017
 Version (Révision) :
 2.0.0

Aucune information disponible.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Ne pas jeter égouts ou dans les parages. Eliminer en observant les réglementations administratives.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 01 11 S

#### Code des déchets conditionnement

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

ONU 1263

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

Transport maritime (IMDG)

PAINT RELATED MATERIAL

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT RELATED MATERIAL

# 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s):

Code de classification:

Danger n° (code Kemler):

Code de restriction en tunnel:

Réglementations particulières:

LQ 5 | · E 1

Étiquette de danger:

3

3

Code de restriction en tunnel:

LQ 5 | · E 1

Transport maritime (IMDG)

Classe(s): 3
Numéro EmS: F-E / S-E
Réglementations particulières: E 1
Étiquette de danger: 3
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s): 3
Réglementations particulières: E 1
Étiquette de danger: 3

#### 14.4 Groupe d'emballage

III

# 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID): Non

Transport maritime (IMDG): Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): Non

Page: 9 / 11

(FR/CH)

#### conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : PolySealer farblos

 Date d'exécution :
 18.10.2017
 Version (Révision) :
 2.0.0

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### **Directives nationales**

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

#### Störfallverordnung (D)

Pour les substances contenues dans le produit

DIISOCYANATE DE M-TOLYLIDÉNE ; N°CAS : 26471-62-5 ; Catégorie : 37

Technische Anleitung Luft (TA-Luft) ( D )

Poids (Article 5.2.5. I): < 5 %

Classe risque aquatique (WGK)

Classe ( D ): 2 (Présente un danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Toutefois, nous n´avons pas connaissance des conditions de travail données de l´utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L´utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

#### 16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail

#### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European

Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA - International Air Transport Association

IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

 $\operatorname{GHS}$  - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level

LOEL - Lowest Observed Effect Level

NOAEL - No Observed Adverse Effect Level

Page: 10 / 11

(FR / CH)

# conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : PolySealer farblos

Version (Révision): Date d'exécution : 18.10.2017 2.0.0

NOEC - No Observed Effect Concentration

NOEL - No Observed Effect Level

OECD - Organisation for Econpmic Cooperation and Development

VOC - Volatile Organic Compounds

#### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

# 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

L'évaluation a été effectuée en s'inspirant de la méthode de calcul de la directive "Préparations".

# 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

•	•
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

# Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme. 16.6 Indications de stage professionnel

H412

#### 16.7 Informations complémentaires

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Page: 11 / 11